



**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
LE 19 JUIN 2018**

APPEL NOMINAL:

Présidence : O. Matos (absence motivée)
Membres du Comité : R. Laforest (absence motivée)
L. Benoit-Léger
C. Stitt

Autres membres du Conseil :

**Représentant de l'Association
VOICE for Hearing Impaired Children :** Vacant
**Représentant de la Société
franco-ontarienne de l'autisme :** E. Grenon (19 h 30 retard motivé)
**Représentante de l'Association
Learning Disabilities Association of
Ottawa-Carleton :** M. Guilbeault
**Représentante de l'Association
francophone de parents d'enfants
dyslexiques ou ayant tout autre
problème d'apprentissage :** D. Lavoie
Membre représentant la communauté : F. Aden Osman
**Représentante de la Société pour
enfants doués et surdoués de l'Ontario :** L. Richard (audioconférence)
**Représentante de l'Association du
Syndrome de Down :** O. Matos
Représentants des régions : G. Pitre
A. Yonkeu
M. Vachon
Secrétaire de réunion :
**Directrice des Services aux élèves
ayant des besoins particuliers :** L. LaHaie
Représentants des directions : S. Ouellette
J. Bédard
Observateur AEFO (secondaire) : M. Sarazin
Observatrice AEFO (élémentaire) : C. D'Lima
Observatrice FEESO :
Secrétaire de séance : S. Poirier
Invité(e)s :

1. Ouverture de la réunion et appel nominal

En l'absence de la présidente, la conseillère Stitt préside la réunion et déclare la séance ouverte à 19 h 04. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Comité et fait la lecture de la reconnaissance du territoire autochtone non cédé.

2. Absences autorisées

Recommandation 1

La conseillère Benoit-Léger propose

QUE soient motivées les absences de la conseillère Laforest et de Mme Matos, de la réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 19 juin 2018.

Adopté

3. Adoption de l'ordre du jour

Recommandation 2

La conseillère Benoit-Léger propose

QUE soit adopté l'ordre du jour de la réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 19 juin 2018.

Adopté

4. Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 15 mai 2018

La conseillère Stitt demande une correction au folio 1. La participation de Mme Lavoie doit se lire « audioconférence » plutôt qu'absence.
La conseillère Benoit-Léger demande la reformulation d'une phrase au folio 6. Nous devrions lire « invite les membres à consulter le folio 7... » plutôt que « qui réfère... ».

Recommandation 3

La conseillère Benoit-Léger propose

QUE soit adopté le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 15 mai 2018.

Adopté

5. Rapport des suivis et questions découlant du procès-verbal

Sans objet.

6. Questions mises à l'étude

6.1 Nomination d'un membre représentant la communauté

La conseillère Benoit-Léger demande la signification de l'acronyme ACACIA. Mme Aden Osman explique qu'il s'agit du nom d'un arbre et que la Fondation représente les minorités visibles.

Recommandation 4

La conseillère Benoit-Léger propose

QUE soit reçu le rapport SUR18-24 portant sur la nomination du membre représentant la communauté au sein du CCED.

QUE soit approuvée la nomination de Mme Fatima Aden Osman en tant que membre représentant la communauté au sein du CCED.

Adopté

6.2 Révision du *Plan des programmes et services*, sections 4, 9 et 12

La conseillère Stitt cède la parole à Mme LaHaie qui invite les membres à consulter le folio 10 où figure la liste des révisions faites aux sections 4, 9 et 12 et passe en revue chaque révision.

M. Yonkeu remarque l'augmentation du nombre d'enseignants et demande si le nombre d'élèves s'accroît également. Le surintendant Vachon explique que l'augmentation suit le pourcentage des effectifs pour respecter le ratio.

Mme LaHaie ajoute que ce sont les techniciens en analyse comportementale appliqués (ACA) qualifiés qui appuient nos élèves TSA. Le centre Genève, situé à Toronto, offre cette formation.

Mme Pitre demande où se trouvent les remplacements dans le plan. Mme LaHaie explique que c'est plutôt des spécialistes ACA qui se promènent dans tout le Conseil.

La conseillère Benoit-Léger demande une correction au folio 15, il faut enlever un « s » en fin d'une phrase.

Recommandation 5

La conseillère Benoit-Léger propose

QUE soit reçu le rapport SUR18-25 portant sur la révision du *Plan des programmes et services*, sections 4, 9 et 12.

QUE soit approuvée la révision du *Plan des programmes et services*, sections 4, 9 et 12.

Adopté

6.3 Plan des programmes et services 2018-2019 pour les élèves ayant des besoins particuliers

Recommandation 6

La conseillère Benoit-Léger propose

QUE soit reçu le rapport SUR18-26 portant sur l'adoption du *Plan des programmes et services 2018-2019* pour les élèves ayant des besoins particuliers.

QUE le CCED recommande au Conseil l'approbation du *Plan des programmes et services 2018-2019* pour les élèves ayant des besoins particuliers.

QUE le *Plan des programmes et services 2018-2019* pour les élèves ayant des besoins particuliers soit acheminé au ministère de l'Éducation à la date d'échéance et qu'il soit déposé sur le site Web du Conseil en septembre 2018.

Adopté

6.4 Plan d'accessibilité pour l'année scolaire 2018-2019

Certaines installations dans nos édifices existants sont très dispendieuses et exigent une planification financière. Toutefois, tous les nouveaux édifices en construction doivent être conformes à la *Loi sur l'accessibilité*. Le budget pour les réfections est intégré au budget du Conseil.

Recommandation 7

La conseillère Benoit-Léger propose

QUE soit reçu le rapport SUR18-27 portant sur le *Plan d'accessibilité* pour l'année scolaire 2018-2019.

QUE le CCED recommande au Conseil l'approbation du *Plan d'accessibilité* pour l'année scolaire 2018-2019 et qu'il soit déposé sur le site Web du Conseil en septembre 2018.

Adopté

7. Questions d'information

7.1 Prévisions budgétaires 2018-2019 de l'enfance en difficulté

La conseillère Stitt cède la parole au surintendant Vachon. Les membres sont invités à consulter le folio 24. Une augmentation du financement depuis 2014-2015 est due à la formule de financement, qui est bénéfique pour le CEPEO.

Le financement reçu du Ministère augmente annuellement en fonction des effectifs et est bonifié par différentes enveloppes. Le budget de 27 000 000 \$ représente plus de 10 % du budget du CEPEO. Ce montant vient bonifier le service aux élèves reçu par les enseignants réguliers. Aussi, les différentes catégories d'employés reçoivent la formation appropriée pour appuyer nos élèves.

Le surintendant Vachon ajoute que le Conseil doit respecter les directives et le financement du gouvernement. Le rôle des conseillères et des conseillers est de présenter un budget équilibré pour répondre aux besoins des élèves.

M. Grenon remarque une diminution des classes distinctes. Le surintendant Vachon explique que l'enveloppe budgétaire est protégée et que les fonds ne peuvent être utilisés pour d'autres besoins au Conseil.

Recommandation 8

La conseillère Benoit-Léger propose

QUE soit reçu le rapport SUR18-28 portant sur les prévisions budgétaires 2018-2019 de l'enfance en difficulté.

Adopté

8. Tour de table

La conseillère Stitt rappelle l'importance du Comité pour nos élèves ayant des besoins particuliers. Le constat d'élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent leur certificat ou leur diplôme démontre qu'ils ne sont pas oubliés et que nos services répondent à leurs besoins.

D. Lavoie demande qu'une porte accessible soit installée à la salle du Conseil pour faciliter les déplacements des personnes ayant une mobilité réduite.

M. Grenon rappelle qu'il y a encore de la place aux camps d'été pour les personnes ayant un Trouble du spectre de l'autisme (TSA) et invite les membres à consulter le site Internet de l'Association.

Le surintendant Vachon remercie les membres de leur engagement et leur appui aux élèves ayant des besoins particuliers. Le Conseil est toujours à la recherche de nouvelles idées et M. Vachon souligne l'importance de l'engagement de tous dans la réussite de nos élèves.

9. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 18 septembre 2018.

10. Levée de la réunion

Recommandation 9

La conseillère Benoit-Léger propose

QUE soit levée la réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 19 juin 2018 à 20 h 05.

Adoptée

La vice-présidente,

Colette Stitt